

le ministre de la communication répond à la lettre du général toufik

## Hamid Grine envoyé au charbon



Le MDN est le mieux indiqué pour rappeler à l'ordre un haut responsable militaire. © Louiza Ammi/ Liberté

Si c'était réellement le commentaire d'une décision de justice qui fait ainsi monter au front Hamid Grine, que n'a-t-il donc pas fait montre de sa "vigilance" lorsque le général Nezzar avait posté son commentaire ?

C'est finalement le ministre de la Communication, Hamid Grine, qui signe la réaction à la déclaration publique du général Toufik, patron du DRS à la retraite, que d'aucuns avaient plutôt attendue de chez le secrétaire général du FLN, Amar Saâdani. La réaction est venue sous forme d'un entretien au journal électronique TSA. Un entretien dans lequel le ministre de la Communication reproche, en substance, au général Toufik de manquer à la sagesse qui devait seoir à son rang, le tenant notamment pour coupable d'une déclaration "extrêmement violente" qui pourrait avoir des "dégâts collatéraux sur la société algérienne". La réaction, assumée par Hamid Grine comme étant celle du ministre de la Communication que "des situations, des termes et des prises de positions révoltent", engage le gouvernement sinon totalement, en tout cas plus que ne l'aurait engagé une réaction de Saâdani qui a tendance, ces derniers temps, à s'ériger en porte-parole officiel du pouvoir. D'ailleurs, il est pour le moins difficilement concevable que Hamid Grine ait, ce coup-ci, agi par lui-même, interpellé qu'il serait par "l'extrême violence" de la lettre du général Toufik. D'ailleurs, pourquoi se serait-il plus interpellé par "l'intrusion médiatique" du général Toufik que d'autres parmi ses collègues au gouvernement ? En quoi se sentirait-il concerné, lui, par le manquement au droit de réserve qu'aurait dû observer un haut responsable militaire à la retraite, alors que si rappel il devait y avoir, le ministre de la Défense ou le vice-ministre de la Défense sont les plus indiqués pour le faire ? De l'avis de nombre d'observateurs de la scène

politique nationale, cela ne peut être que le pouvoir dans ce qu'il compte comme cercles de décision qui a choisi de confier la délicate mission de réagir au ministre de la Communication, dont le ton cache mal l'œuvre d'une main experte rompue aux coups de sommation. La réaction signée par Hamid Grine trahit l'impact provoqué par la forte magnitude de la secousse qu'a constitué la déclaration du général Toufik et laisse entrevoir des signes de frayeur. Car, si c'était réellement le commentaire d'une décision de justice qui fait ainsi monter au front Hamid Grine, il avait d'autres occasions de faire montre de sa "vigilance". Il n'avait pas à attendre la sortie publique du général Toufik pour se montrer outré. Il avait, par au moins trois fois, l'occasion de s'illustrer dans pareille posture. D'abord lorsque deux avocats du collectif de défense du général Hassan, condamné à 5 ans de prison ferme par le tribunal militaire d'Oran, s'étaient relayés non seulement pour commenter la décision du tribunal, mais ont aussi livré, l'un en conférence de presse et l'autre dans une tribune médiatique libre, le secret du huis clos qui a été décidé pour le procès. Il y a eu ensuite le commentaire encore plus engagé de l'ancien ministre de la Défense, le général Khaled Nezzar. Réagissant quasi promptement au verdict prononcé dans le procès du général Hassan, ce dernier a dénoncé une sentence "criminelle et infamante". D'aucuns auront noté que ce commentaire du général Nezzar n'a pas offusqué le ministre de la Communication. En tout cas, il ne lui a pas inspiré de lui rappeler "qu'on ne commente pas une décision de justice", comme il l'a fait pour le général Toufik. Cela en raison, vraisemblablement, des portées de l'un et l'autre commentaire. C'est ce qu'on comprend à travers cette affirmation de Grine qui soutient qu'"en contestant la justice, l'ex-officier supérieur remet en cause l'État de droit et la souveraineté du pouvoir judiciaire" ou encore cette autre dans laquelle il fait observer que "si un homme de son statut (le général Toufik, ndlr) dénonce la justice, comment empêcher un jeune qui n'a pas la conscience du général Toufik de ne pas commettre de dérives ?" Cette extrapolation du ministre de la Communication suppose une culpabilité, sinon directe, du moins par inadvertance du général Toufik dans ce qui pourrait survenir comme dérives. Aussi, on peut s'empêcher de poser la question légitime de savoir à quoi la réaction du ministre de la Communication est-elle le prélude. Dès la nuit de samedi à dimanche, la rumeur autour de l'interpellation et des poursuites qui seraient engagées contre le général Toufik a fait le tour des réseaux sociaux.

**S.A.I.**